



AVIS PUBLIC

AVIS AUX PERSONNES INTÉRESSÉES DÉROGATIONS MINEURES – SEPTEMBRE 2022

1. Cet avis public est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
2. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 13 septembre 2022 à 19 h 30, les membres devront statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

3335, rue Lachaine

DM-2022-00051

Lot(s) : 2 989 481 du cadastre du Québec

Objet : permettre l'empiètement du bâtiment principal de 0,11 mètre dans la marge de recul avant et de 0,64 mètre dans la marge de recul latérale alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit une marge de recul avant de 6 mètres et une marge de recul latérale de 3 mètres dans la zone H-22.

Lot 6 353 463, chemin des Boisés-Champêtres

DM-2022-00066

Lot(s) : 6 353 463 du cadastre du Québec

Objet : permettre une façade principale de 12,80 mètres de largeur sans être composée d'au moins un retrait ou un avancé de la façade d'un minimum de trente (30) centimètres, alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit que la façade principale de plus de douze (12) mètres de largeur doit être composée d'au moins un retrait ou un avancé de la façade d'un minimum de trente (30) centimètres pour les habitations situées dans la zone EF-06.

3. Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures, en personne, pendant la séance du conseil municipal.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 23 août 2022,

(signé)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint